



ROTARY CLUB DE BEYROUTH

Doyen du District 2452



LE BULLETIN

Volume 93 N°27

Année Rotarienne 2023 – 2024

Réunion du Lundi 12 Février 2024

Président du R.I. :	Gordon McNally
Gouverneur du District :	Bashar Haddad
Délégué du Gouverneur :	Chawkat Houalla
Assistante du Gouverneur :	Rym Dada Hussein
Président du RC Beyrouth :	Rita Méouchy
Secrétaire du RC Beyrouth :	Aïda Cherfan

Devise du Président du RI pour l'année 2023-2024 : **'Créons de l'espoir dans le monde'**

Thème du District 2023-2024 : **'Think Green... Live Green'**

LE PROTOCOLE

Etaient présents

25 Rotariens du RCB

ABBOUD Nabil (PP)	CODSI Reine (PP)	GHAZOUZI Gabriel	NASR Samir
AMATOURY Antoine (IPP)	COTRAN Diana	HAMAM Mimi (PP)	SABA Habib (PP)
ARIS Toufic (PP)	DAOU Aida (PP)	KALDANY Savia (PP)	SACY Antoine (PN)
ASHI Roger (PP)	DEBAHY Pierre (PP)	MAMASSANI Malek (PP)	SALLOUM Zalfa
BIZRI Zouheir (PP)	DOUAIDY Mounir (PE)	MEOUCHY Rita (P)	
CHERFAN Aïda (PP)	EL SOLH A-Salam (PP)	NASR Elias	
CHOUERI Nicolas (PP)	GHANDOUR Misbah	NASR Labib	

Les Rotariens Visiteurs

- P. Ramzi Abou Samah, PP Rony Farra et Rifaat Jabri du RC Beirut Cedars
- PP Rabab Safieddine, PP May Khoury et PP Mounir Jabre du RC Beirut Cosmopolitan
- PP Hanane Abi Chacra du RC Chouf
- PP Najla Chahda, PP Joe Hatem et Liliane Mokbel du RC de Baabda
- PP Rimane Jabre et Samia Jallad du RC Beirut Center
- PP Michel Jallad et Linda Khalifé du RC du Metn

Les invités

- Dr Toufic Gaspard, notre conférencier et ses invités Mme Nada Gaspard et M. Roger Melki
- Dr. André Gholam, MM Naji Abou Assly, Samir Fayçal, Nizar Fikani, Georges Mouchy, invité de la Présidente Rita Meouchy ;
- Mme Marie-Thérèse Arwachan et M. Elie Kamar invités de la PP Savia Kaldany,
- Mme Mirella Marcha ainsi que M. & Mme Costi Tager, invités de la PP Aida Cherfan ;
- M. Sami Toubia, invité du PP Nabil Abboud ;
- M. & Mme Joseph Naïm invités du PP Riad Saadé ;
- M. Fadi Amatoury, invité du PP Antoine Amatoury
- Mme Pamela Kousseifi invitée de la PP Aida Daou

Les conjoints

Mme Zeina Debahy, Dr Georges Cherfan, MM Khalil Cotran, Nicolas Kaldany et Antoine Meouchy

Les Rotaractiens de Beyrouth Millenium

P. Fadi Hammoud, Joëlle Tahech, Laetitia Salloum, Elie Kordahy, Mohamed Yaman et Maroun Chéblly

Annonces

Prochains événements du Club

Mercredi 21 février à 19h à l'hôtel Smallville - Réunion conjointe avec le RC Beirut Cedars - Conférence en anglais de S.E. Edwin Estes Alfonso, Ambassadeur de Colombie, sur *'After 40 years of civil war, and Colombia entering the peace process'*.

Le courrier

Le calendrier de tous les événements du Rotary envoyé par PP Samar Saab.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION STATUTAIRE

Rita Meouchy a présidé cette réunion statutaire qui a accueilli le Dr Toufic Gaspard à l'hôtel Le Gabriel pour une conférence en langue arabe sur : *'L'Effondrement du système financier : Comment, Qui en est responsable, et Où allons-nous ?'* Après le mot d'accueil, la cheffe du protocole, la PP Savia Kaldany, a annoncé les prochains événements du Club ainsi que le courrier reçu.



Notre camarade, Samir Nasr, a présenté le Dr Toufic Gaspard qui avait déjà donné une conférence au Club en 2016 : *'La face cachée de la crise économique au Liban'*.
(CV du Dr Toufic Gaspard en Annexe)

Le Dr Gaspard prend la parole :

« Chers Amis,

Je commence par vous rappeler que, aussi bien les médias que les politiciens, répètent continuellement les mêmes choses sans aucune preuve à l'appui. Nous avons connu le plus grand effondrement bancaire dans l'histoire récente de notre pays. Toujours sans explications. En général, des commissions sont formées afin de définir ce qui s'est passé et comment y remédier. Or, depuis 4 ans, rien n'a été fait. Les politiciens n'ont pas intérêt à intervenir de peur d'être inculpés.



Les particuliers ont déposé leur argent dans les banques ; Les banques ont confié cet argent à la Banque du Liban (BDL) : La BDL a donné cet argent à l'Etat ; L'Etat, tout corrompu qu'il est, en a fait le pire usage.

Depuis, toutes les déclarations des banques ne s'appuient sur aucun chiffre. J'ai personnellement publié quatre articles académiques à cet effet. Je vais parler de trois points :

1- Comment l'effondrement a eu lieu ? 2- Qui en est responsable ? 3- Où allons-nous ?

1- Comment l'effondrement a eu lieu ?

Il y a eu deux effondrements distincts : L'effondrement de la Livre Libanaise ; et l'effondrement des banques. Dans les années 80, la dévaluation de la LL était presque de 90% et les banques ont tenu bon. La raison de l'effondrement était la politique financière de l'Etat.

L'effondrement du système bancaire est bien plus grave ; c'est la responsabilité de la Banque Centrale et des banques commerciales qui ont pratiqué des politiques libérales.

Toute autre explication serait erronée. En voici les raisons :

- * Ratio de liquidité (RL) : Si l'on dépose 100\$ à la banque, celle-ci peut disposer de 40\$ et les déposer par exemple dans une banque étrangère, on parle d'un RL de 60%.
- * De 1975 à 1990 : La moyenne nationale du RL était de 99%. La politique des banques était très conservatrice.
- * En 2019 ce ratio est tombé à 7%...
- * De 1943 à 1975 : Le Bilan national était positif. Pas de dettes.
- * En 1992, selon la World Bank, le Liban était parmi les pays dont le taux de dettes était le plus bas...
- * Et ce, jusqu'en 2010 et ceci est basé sur des chiffres.
- * En 2011 le déficit a commencé à augmenter d'une manière constante et la BDL s'est trouvée à cours de dollars. Elle s'est tournée vers les banques en leur proposant un taux d'intérêt supérieur à celui qu'elles percevaient en déposant leur argent dans une banque étrangère (de l'ordre de 0.5%). La BDL leur propose tout d'abord un taux de 6% qui a rapidement augmenté jusqu'à atteindre 14%...
- * 100 milliards de dollars ont été déposés à la BDL et le RL de 99% est ainsi tombé à 7%...

2- Qui en est responsable ?

L'argument était de défendre la LL, mais ceci pouvait être réalisé sans mettre en danger le système bancaire. L'effondrement est la responsabilité directe de la BDL et des banques libanaises.

Selon le Ratio de Prudence (RP) on ne s'engage pas dans des dettes, à un seul client, supérieures à 20% de ses propres fonds. Les banques ont cédé 400% de leurs fonds à la BDL...

Les épargnes de 3 générations ont été pulvérisées, tandis que les avoirs des responsables ont été transférés à temps à l'étranger.

Dans tous les pays du monde, quand une banque ne peut plus fournir à ses clients leurs dépôts, il y a automatiquement mainmise sur les avoirs et biens des propriétaires de la banque et des membres de leurs familles, localement et à l'étranger. Si l'Etat réagit dans ce sens, nous pourrions récupérer 50% (et peut-être plus) des avoirs des déposants.

Nos lois sont valides et solides, il faut tout juste les appliquer.

La loi des prêts par exemple : Si la BDL doit avancer un prêt à l'Etat, ceci devrait être en fonction des recettes de l'Etat et sur une période bien déterminée.

Selon la loi, le Gouverneur de la BDL est une personne nantie de pouvoir, car quand la BDL avait été créée, l'idée était de protéger le pays des influences et interférences politiques... Le Conseil Central est formé de 7 membres. Le Gouverneur n'est pas le seul à décider...

Le Rapport Alvares (2015-2022) indique, que pendant toutes ces années le Conseil Central n'a jamais commenté ou objecté aucune décision ; bien au contraire, il a accordé au Gouverneur un pouvoir total de la gestion de la crise et ses prérogatives ont été élargies...

Quant à la Commission de Contrôle des banques, son rôle est de veiller à ce que le RL en dollars des banques soit respecté... C'est le B.A.-BA ; de plus, la loi donne à cette Commission un pouvoir indépendant de la BDL. Cette Commission aurait dû imposer aux banques un taux précis de liquidité à maintenir. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ?

Le Ministre des Finances aurait pu convoquer le Gouverneur de la BDL et lui demander des explications. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Pourquoi le bilan de la BCL des recettes et dépenses n'est pas publié ?

Par le passé, chaque année, une Commission Parlementaire convoquait le Gouverneur pour une mise au point ; j'y ai assisté plusieurs fois. (*Al Majles al Niyabi al Mouakkat*). Depuis l'avènement de R. Salamé ceci n'a jamais été fait... Je ne cite que des faits. L'Etat a une responsabilité de contrôle qu'il n'a pas appliquée.

Quand un individu ouvre un compte auprès d'une banque, il signe un contrat avec un établissement privé. Est-ce que ce contrat stipule par hasard que la banque ne peut pas lui remettre ses avoirs si elle n'encaisse pas elle-même les prêts qu'elle a octroyés à la BDL ?

Les hautes autorités du pays n'ont pas fait leur devoir. Il en est de même des directeurs de banques.

3- Où allons-nous ?

Le problème n'est pas technique. Le problème est politique et la solution est en priorité politique. Toutes les solutions suggérées par les économistes sont au désavantage des dirigeants... donc pratiquement non applicable. Pas un mot sur les responsabilités ; cependant des circulaires sont émises autorisant les déposants à retirer des sommes modestes mensuellement.

La solution serait que la banque fasse une Recapitalisation ; si ceci n'est pas possible, on a recours à une liquidation de la banque. Ceci pourrait être à l'avantage du déposant. Car quand la banque est liquidée, les Actifs sont vendus et le déposant pourrait éventuellement récupérer 40% de son argent. Du moment que ces banques sont inactives depuis plus de 4 ans, ce taux de 40% baisse tous les jours. Chaque dépense opérée par la banque est déduite de l'argent des déposants. Figurez-vous que les banques ont menacé de fermer leurs guichets en cas de liquidation...

Depuis 2002. Les pertes ont commencé à paraître dans le bilan annuel de la BDL. Selon la loi, les pertes doivent être couvertes par le ministère des Finances...

En conclusion la responsabilité est répartie comme suit : 40% Etat, 40% les banques et 20% les déposants. La BDL et le gouvernement ont intérêt à garder le pays dans cette situation car leurs dettes sont en train de fondre... »

La Présidente a remercié le Dr Toufic Gaspard pour sa présentation et lui a remis au nom du RCB le livre du 90^{ème} anniversaire du Club.

La réunion s'est achevée à 18h40.

ANNEXE - CURRICULUM VITAE DU DR TOUFIC GASPARD

D.Phil. en économie, Université du Sussex, Royaume-Uni.
Actuellement Consultant Economique indépendant

Détient un D.Phil. en économie de l'Université du Sussex, au Royaume-Uni ;
Il a travaillé comme conseiller économique principal auprès du ministre des Finances ;
Conseiller au Fonds monétaire international à Washington, D.C. ;
Directeur de recherche à la banque centrale (Banque du Liban) ;
Banquier commercial à New York, Bruxelles et Beyrouth ;
Maître de conférences en économie à l'Université Américaine de Beyrouth et à l'Université St Joseph.

Auteur de '*Une économie politique du Liban, 1948-2002 : Les limites du laissez-faire*', 2004, Brill Academic Publishers.

Il a effectué un travail de conseil, avec des publications, pour la CE et l'ONU sur diverses questions économiques et sociales au Liban et dans la région.

Plus récemment, depuis 2017, il a publié avec la Konrad Adenauer Stiftung et La Maison du Futur des études sur la crise financière au Liban, notamment l'étude de 2017 '*Crise financière du Liban*' qui mettait en garde contre l'effondrement imminent du secteur bancaire et de la livre.

Un article sur '*forensic audit of Banque du Liban*' d'Alvarez & Marsal sera bientôt publié.


